

AFIGESE

1 Avenue de l'Angevinière
44800 SAINT-HERBLAIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2020

~ ~ ~

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PLÉRIN

Avenue du Chalutier Le Forban
BP 419
22194 PLÉRIN CEDEX
Tél. : 02 96 58 62 10
plerin@cohesio.net

RENNES

105 avenue Henri Fréville
BP 90142
35201 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 50 31 92
rennes@cohesio.net

QUIMPER

Immeuble «Les Galaxies»
38 rue Marcel Paul
29000 QUIMPER
Tél. : 02 98 10 09 43
quimper@cohesio.net

VANNES

3, Allée F.J. Broussais
56000 VANNES
Tél. : 02 22 48 11 70
vannes@cohesio.net

AVRANCHES

20, place Littré
50300 AVRANCHES
Tél. : 02 33 58 47 69
avranches@cohesio.net

AFIGESE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de l'association AFIGESE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFIGESE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la correcte valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rennes,
Le 20 juillet 2021

Philippe DENIS
Commissaire aux Comptes

Représentant la Société
PARIS DENIS BALANANT
« COHESIO »



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 436	13 435	1	2 971
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	13 294	10 705	2 589	
	Autres immobilisations corporelles				1 116
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 158		2 158	1 740	
Total I	28 887	24 140	4 748	5 827	
Comptes de liaison					
Total II					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	27 594		27 594	63 787
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	17 153		17 153	20 545
	Valeurs mobilières de placement	1 210		1 210	1 216
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	437 613		437 613	383 236	
Charges constatées d'avance (3)	13 763		13 763	4 192	
Total III	497 334		497 334	472 976	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Frais d'émission des emprunts (VI)				
	Primes de remboursement des emprunts (VII)				
	Ecart de conversion actif (VIII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	526 221	24 140	502 081	478 803	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		100 000
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	100 000	
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	22 523	
	Autres		22 523
Report à nouveau	303 790	215 009	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	34 954	88 781	
Situation nette (sous total)	461 267		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Droits du concédant			
Total I	461 267	426 313	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 714	1 897
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total III	1 714	1 897	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 928	9 817
	Dettes fiscales et sociales	22 221	38 654
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 954	2 092
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		29
	Total IV	39 100	50 592
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	502 081	478 803

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

39 100

50 563

AMARRIS CONTACT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	155 492	149 186
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	125 474	
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services		384 722
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		42 750
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 515	3 858
Utilisations des fonds dédiés		
Collectes		
Autres produits	2 176	983
Total I	204 658	561 499
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	75 669	269 956
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 354	4 036
Salaires et traitements	126 487	137 750
Charges sociales	41 090	43 310
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 070	
Dotations aux provisions	1 714	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		4 859
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 618
Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 897
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges (2)	1	1 130
Total II	253 386	464 556
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 272	116 943
Quotas-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif Immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	405	579
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total V	405	579
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	405	579
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 677	117 522
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4	51
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	4	51
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16	1 148
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	16	1 148
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12	1 097
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	6 711	27 643
Total des produits (I+III+V+VII)	295 067	582 128
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	260 113	493 347
Solde Intermédiaire		88 781
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	34 954	88 781

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 502 081.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 294 657.54 Euros et dégageant un excédent de 34 954.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Compte tenu de l'état du Covid, il n'y a pas eu d'assises sur l'année 2020.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- application du règlement ANC 2018-06 à partir du 01/01/2020, et non plus du CRC 99-01.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	23 947		
Installations générales agencements aménagements divers	2 796		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	11 273		2 572
TOTAL	14 069		2 572
Prêts, autres immobilisations financières	1 740		419
TOTAL	1 740		419
TOTAL GENERAL	39 756		2 991

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		10 512	13 436	13 436
Installations générales agencements aménagements divers		2 796		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		551	13 294	13 294
TOTAL		3 348	13 294	13 294
Prêts autres Immobilisations financières			2 158	2 158
TOTAL			2 158	2 158
TOTAL GENERAL		13 859	28 887	28 887

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 978	2 970	10 512	13 435
Installations générales agencements aménagements divers	2 796		2 796	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 156	1 100	551	10 705
TOTAL	12 952	1 100	3 348	10 705
TOTAL GENERAL	33 929	4 070	13 859	24 139

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 970				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 100				
TOTAL	1 100				
TOTAL GENERAL	4 070				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 000				100 000
Réserves	22 523				22 523
Report à nouveau	215 009	88 781	88 781	88 781	303 790
Excédent ou déficit de l'exercice	88 781	88 781-	34 954	0-	34 954
Situation nette	426 313		123 735	88 781	461 267
TOTAL I	426 313		123 735	88 781	461 267

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 897	1 714	1 897		1 714
TOTAL	1 897	1 714	1 897		1 714

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 661		1 661		
TOTAL	1 661		1 661		
TOTAL GENERAL	3 558	1 714	3 558		1 714
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 714	3 515		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 158	2 158	
Autres créances clients	27 594	27 594	
Personnel et comptes rattachés	51	51	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65	65	
Impôts sur les bénéfices	14 022	14 022	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 015	3 015	
Charges constatées d'avance	13 763	13 763	
TOTAL	60 668	60 668	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 928	11 928		
Personnel et comptes rattachés	6 220	6 220		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 304	11 304		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 865	2 865		
Autres impôts taxes et assimilés	1 832	1 832		
Autres dettes	4 954	4 954		
TOTAL	39 100	39 100		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 184
Dettes fiscales et sociales	4 351
Autres dettes	4 637
Total	15 172

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 763
Total	13 763

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2900 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2900
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	56
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 553
moins de 35 ans	plus de 30 ans	105
Engagement total		1 714

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 66 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation 0.34%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 714	1 714

SARL PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES

Représentée par PHILIPPE DENIS

Associé Gérant

105, avenue Henri Fréville - BP 90142

35201 RENNES CEDEX 2

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

Mesdames, Messieurs les Adhérents

de l'Association

AFIGESE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Formations assurées par des membres du conseil d'administration.

NOMS	COLLECTIVITE ADHERENTE	OBJETS	MONTANTS BRUT	HEURES
COUTURE-NEULAT Colette	Représentant du Conseil Départemental de la Sarthe	Formations des 08, 09 et 12/10/20	650.00 €	12H00
		Formation du 3 et 4/11/20	650.00 €	12H00
		Formation du 05, 06 et 08/11/20	650.00 €	12H00
VANHEE Florence	Représentante de la Ville de Dunkerque	Formations du 08, 09 et 12/10/20	650.00 €	12H00
ALFONSI Gilles	Représentant du Conseil Départemental De la Seine Saint- Denis	Formations du 23 et 24/09/20	1 100.00 €	12H00
GAUCHER Christelle	Représentant de la Communauté d'Agglomération Pays basque	Formations des 21, 22 et 23/09/20	625.00 €	12H00
BARANGER Marie-Christine	Représentante de la société du grand Paris	30/09, 01 et 02/10/20	625.00 €	12H00
		19, 20 et 22/10/20	1 000.00 €	12H00
COULIN Catherine	Représentante du Conseil départemental de Meurthe et Moselle	Formations des 03 et 04/11/20	650.00 €	12H00

A Rennes,
Le 20 juillet 2021

SARL PARIS DENIS BALANANT
Commissaire aux Comptes

Représentée par
Philippe DENIS

